

luation quinquennale a pour but de débloquent ceux qui sont bloqués; mais s'ils sont bloqués, ils sont bloqués par la méthode proposée dans le Livre blanc. Si vous enlevez ce système des cinq années, si j'accepte le jugement du Livre blanc, vous avez bloqué une somme très considérable qui pourrait autrement revenir sur le marché.

M. Parks: Oui monsieur. Il y a une chose qui m'embarrasse et c'est l'effet de blocage qui, je crois, fait partie intégrante des propositions.

Le président: Ne croyez-vous pas qu'il pourrait être corrigé par un taux d'impôt moins élevé sur les gains de capital?

M. Parks: Oui. Je ne crois pas, à la lumière des deux principes mentionnés plus tôt, qu'il y ait tellement de différence à ce que les gains de capital soient inclus dans le revenu et assujettis à l'impôt, ou qu'ils soient assujettis à l'impôt séparément à titre de gains de capital.

Le président: Je suis content de vous l'entendre dire, parce que, s'ils sont assujettis à l'impôt séparément, pour reprendre la question du sénateur Phillips, qu'en reste-t-il? La colonne a considérablement diminué, n'est-ce pas?

M. Parks: Vous avez raison.

Le président: Serait-ce viable alors?

Le sénateur Everett: Comment l'impôt sur les gains de capital...

Le président: Pourriez-vous le laisser répondre à cette question d'abord?

M. Parks: Tout le principe de l'intégration des impôts en souffrirait certainement.

Le sénateur Everett: Pouvez-vous me dire pourquoi? Vous parlez de l'imposition des gains de capital sur les actions de corporations ouvertes.

Le président: Je parlais d'un taux spécial sur les gains de capital.

Le sénateur Everett: Je crois que le témoin faisait allusion à...

M. Parks: Non.

Le président: Il répondait à ma question qui suggérait d'enlever du champ de revenu ordinaire l'impôt sur les gains de capital, et d'établir un impôt séparé. J'ai cru que sa réponse se rapportait à cette question.

M. Parks: C'est bien ça.

Le sénateur Everett: Parlons alors de cette séparation de l'impôt sur les gains de capital du revenu ordinaire. Comment cela influencerait-il sur l'intégration?

M. Parks: Si l'on prélève un impôt spécifique sur les gains de capital, il s'agit d'un impôt sur les seuls gains de capital. Je crois qu'il est en vigueur aux États-Unis. Cela, bien

entendu, va à l'encontre de la proposition du Livre blanc qui tient à inclure les gains de capital dans le revenu et à les assujettir à l'impôt, comme une partie du revenu, au taux d'impôt le plus élevé. Cet élément d'intégration a disparu. C'est l'argument que j'énonçais il y a un moment.

Le sénateur Everett: C'est un très bon argument. Maintenant, occupons-nous de l'élément d'intégration qui se rapporte au revenu des sociétés. Est-ce qu'un impôt séparé sur les gains de capital influencerait sur cet élément d'intégration?

M. Parks: Vous faites allusion à une situation où les dividendes provenant de corporations ouvertes sont compris dans le revenu et assujettis à l'impôt au taux le plus élevé.

Le sénateur Everett: C'est ça. En vertu du concept de l'intégration des impôts, le paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés est effectivement une forme de paiement anticipé d'une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers. Si vous en séparez l'impôt sur les gains de capital de façon à ce qu'il ne soit plus compris dans l'impôt sur le revenu, vous demeurez avec cet élément du régime d'intégration qu'est l'impôt sur le revenu des corporations, comme il s'applique à l'impôt sur le revenu des particuliers. Et je vous le demande, à ce point de vue, n'est-ce pas viable?

M. Parks: L'élément d'intégration subsiste toujours.

Le sénateur Everett: Et cela pourrait fonctionner?

M. Parks: Si je vous répondais spontanément, je vous dirais: oui.

Le sénateur Carter: Vers le milieu de la page 11, vous dites:

Bien que nous acceptons le principe d'incorporer les gains de capital aux revenus imposables et bien que nous croyions que ce système a plus de valeur qu'un autre qui serait semblable à celui des États-Unis voulant que l'impôt sur le revenu soit dissocié de l'impôt sur les gains de capital...

Pouvez-vous nous dire pourquoi ce système aurait plus de valeur que celui des États-Unis?

M. MacFadden: J'aimerais ici voir mes collègues prendre part à la discussion, si vous le permettez, et demander à M. Boyle de bien vouloir répondre à cette question.

M. A. L. Boyle, économiste au Conseil économique des provinces de l'Atlantique: Je dois le souligner encore une fois, même si je sais que c'est évident, mais je crois qu'il est